

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**

VILLE D'AUBERVILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, MM. KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoint à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

| | | |
|------------------------|-------------------|-------------------------------|
| Mme CHERET Magali | Représentée par : | M. BEAUDET Pascal |
| M. KAMALA Kilani | Représenté par : | Mme VALLY Sophie |
| Mme TLILI Leïla, | Représenté par : | M. TLILI Mohamed Fathi |
| Mme KOUAME Akoua Marie | Représentée par : | M. CHOUDER Fethi |
| Mme NEDELEC Soizig | Représentée par : | M. DAGUET Anthony |
| M. CHIBAH Salah | Représenté par : | Mme GRARE Laurence |
| M. SANON Guillaume | Représenté par : | Mme MERCADER Y PUIG Maria |
| Mme RABAH Hana | Représentée par : | M. KARROUMI Sofienne |
| M. HAFIDI Abderrahim | Représenté par : | Mme KHELAF Djamila |
| M. VANNIER Jean-Yves | Représenté par : | Mme YONNET Evelyne |
| M. LOGRE Benoit | Représenté par : | M. GARNIER Daniel |

M. BENKHELOUF Boualem représenté par M. CECCOTTI-RICCI Roland à partir de la question n°231
M. AIT-BOUALI Omar ayant quitté la séance à partir de la question n°243

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2016026

Signataire : AD

OBJET :Acquisition auprès de Mme JACOB de l'usufruit du pavillon d'habitation et de ses accessoires situés 47 ter-49 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 43.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L 311-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0272 en date du 1er février 2016 portant déclaration d'utilité publique l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0392 en date du 15 février 2016 déclarant cessible les biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase,

Vu l'ordonnance d'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Bobigny en date du 5 avril 2016,

Vu l'avis des services de France Domaine du 12 décembre 2016,

Considérant que la SNC MONCHABLON est propriétaire du bien situé 49 rue Sadi Carnot sur la parcelle cadastrée U 43 à Aubervilliers sur le terrain d'emprise du futur sixième collège qui fait l'objet d'une procédure d'expropriation engagée par la Commune,

Considérant qu'à l'occasion de la rédaction du projet d'acte notarié, il est apparu que le pavillon d'habitation situé à l'arrière de la parcelle U 43 était grevé d'une réserve d'usufruit au profit de Mme JACOB, ancienne propriétaire de la Société à laquelle la totalité de la parcelle U 43 appartenait,

Considérant qu'afin que la Commune puisse être en pleine propriété des biens situés 49 rue Sadi Carnot, parcelle U 43, il convient qu'elle indemnise d'une part la SNC MONCHABLON pour les entrepôts, les murs du local commercial à usage de pharmacie, leur terrain d'assiette et la nue-propriété du pavillon d'habitation et d'autre part Mme JACOB pour l'usufruit portant sur le pavillon d'habitation et ses accessoires,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'indemniser Mme Mauricette Lucie Henriette JACOB pour l'usufruit du pavillon élevé sur cave d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, du jardin devant le pavillon, d'une remise dans le jardin et d'une grande pièce à usage de débarras avant le pavillon d'habitation, le tout situé 47 ter et 49 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 43 à hauteur de 70 950 €.

AUTORISE la maire à signer l'acte relatif à l'indemnisation susmentionnée, à le réitérer le cas échéant devant notaire et à ordonnancer toutes les dépenses relatives à ces actes.

L'adjoint

Marc RUER



Reçu en préfecture le : 16/12/2016

Publié le : 16/12/2016

Certifié exécutoire le : 16/12/2016

L'adjoint

Marc RUER

